

une aide fédérale aux universités et en recommandant également le maintien et l'élargissement de l'entente fédérale-provinciale relativement à la distribution de bourses d'étude aux sous-gradués.

Dans le cas des allocations familiales, le Gouvernement a désigné quelqu'un de responsable, ordinairement la mère de famille, à qui l'argent est versé, pour le bien-être des enfants. L'argent versé aux universités, suivant les conclusions du rapport Massey, profitera aux étudiants suivant le même principe que l'argent des allocations versé à la mère de famille profite aux enfants de moins de seize ans. On tient compte de la même formule automatique et mathématique. D'abord le paiement d'un montant égal à 50c. par tête de la population du pays. Ensuite, ce montant est réparti entre les provinces au prorata de la population. Puis à l'intérieur même des provinces, la répartition se fait en fonction des inscriptions aux universités.

Mais il y a plus. De façon, non seulement à respecter l'autonomie provinciale, mais encore à garantir l'autonomie universitaire qui existe elle aussi, ces subventions sont distribuées par un comité composé de représentants de la Conférence des Universités canadiennes, dont font partie l'Université Laval de Québec et l'Université de Montréal. Donc, tout comme dans le cas des allocations familiales, il n'existe aucune discrétion dans la distribution qu'en fait le gouvernement fédéral. Ni personnel enseignant des universités, ni les étudiants ne sont soumis à aucune enquête, à aucune coercition, à aucune épreuve,—garanties que n'offrent malheureusement pas toujours les subventions accordées aux universités par certains gouvernements provinciaux.

Quant aux conclusions du rapport Massey, en ce qui a trait à la distribution de bourses d'étude aux sous-gradués, il ne s'agit ici que du maintien et de l'extension de l'entente déjà conclue entre le gouvernement fédéral et les provinces à ce sujet. Le rapport Massey fait cependant une importante distinction dans le domaine des bourses d'études. Dans le cas des bourses d'études accordées aux sous-gradués, il propose que l'entente fédérale-provinciale, qui veille déjà à la distribution de ces bourses, soit maintenue, mais que le nombre des bénéficiaires en soit augmenté.

De plus, le rapport Massey propose que 20 p. 100 des étudiants post-scolaires bénéficient de bourses d'études, afin de donner la chance à tous ceux qui ont du talent, et surtout aux fils de cultivateurs, d'ouvriers et de pêcheurs pour qui le coût des études est devenu prohibitif,—j'entends les études universitaires,—de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur.

Le député de Labelle déplorait dans son discours, avec nous tous d'ailleurs, la faiblesse numérique des Canadiens de langue française dans le service civil et dans l'Armée. Je puis en parler en connaissance de cause puisque j'ai fait partie du comité des Cinq, de 1945 à 1949.

Mais le député de Labelle et autres qui s'efforcent de rabaisser le mérite du gouvernement libéral à ce sujet, ont-ils jamais cherché à découvrir quelles étaient les principales raisons de cette anomalie? Le député s'est-il déjà demandé, par exemple, ce que le Canada français avait à offrir à deux des sphères d'activité les plus importantes de l'Armée et du service civil, notamment la chimie et le génie civil?

Le député sait-il que sur un total de 5,000 chimistes au Canada, moins de 250 sont de langue française? Sait-il que sur un total de 35,000 ingénieurs professionnels au Canada, 1,400 seulement, soit environ 4 p. 100 du total, sont de langue française?

Comment voulez-vous que, dans l'Armée ou dans les diverses sphères du service civil, nos compatriotes de langue française aient leur part d'ingénieurs et de chimistes lorsque nous n'en avons pas à offrir. Et la situation est la même dans maintes autres sphères d'activité du service civil fédéral. Nous avons dirigé nos enfants surtout vers la médecine et le droit et nous n'avons pas attaché suffisamment d'importance aux carrières scientifiques.

A compétence égale, le fait d'être Canadien de langue française n'a jamais été un obstacle d'avancement ni à Ottawa, ni en aucune autre partie du pays. Je tiens à rendre ce témoignage à nos compatriotes de langue anglaise.

La fructueuse carrière de notre premier ministre en est d'ailleurs une preuve éloquente. Ce qui a manqué, d'abord et surtout, c'est le nombre suffisant de sujets préparés par nos universités, notamment au point de vue scientifique, pour remplir les postes de commande que le service civil avait à offrir. La grande détresse financière de nos universités, surtout celles de langue française, les ont empêchées de remplir pleinement et convenablement leur mission à ce sujet. C'est précisément ce que le rapport Massey tente de corriger par ses conclusions.

Et c'est grâce à cette aide fédérale, grâce aux conclusions du rapport Massey relativement aux subventions aux universités et aux bourses d'études que nous parviendrons à former, dans nos universités d'expression française, des compétences en nombre suffisant, surtout dans le domaine scientifique,